

FCP VALEURS CEA
SITUATION ANNUELLE ARETTEE AU 31 DECEMBRE 2012

RAPPORT D'AUDIT - EXERCICE
CLOS AU 31 DECEMBRE 2012

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, qui nous a été confié par votre conseil d'administration, et en application des dispositions du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons examiné les états financiers annuels du FCP VALEURS CEA arrêtés au 31 décembre 2012, faisant apparaître un total actif de 27 195 997 DT, un actif net de 24 084 717 DT pour 1 359 436 parts en circulation et une valeur liquidative par part égale à 19,923 DT.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de FCP VALEURS CEA, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2012, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds est responsable de la préparation et la présentation fidèle de ces états financiers conformément à la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers.

Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de FCP VALEURS CEA au 31 décembre 2012, ainsi que de la performance financière et la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

1-Conformément aux dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons examiné les informations données dans le rapport sur la gestion du fonds, mis à la disposition des porteurs de parts. Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

2-En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux Normes Internationales d'Audit, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers.

Tunis le 28 mars 2013

Le commissaire aux comptes :
Mourad FRADI

BILANS COMPARES ARRETES AUX 31 DECEMBRE 2012 & 31 DECEMBRE 2011

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	31/12/2012	31/12/2011
<u>ACTIF</u>			
<u>Portefeuille-titres</u>			
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		21 294 152	18 207 383
Obligations et valeurs assimilées		4 904 215	3 576 414
Titres OPCVM			
	3.1	26 198 367	21 783 797
<u>Placements monétaires et disponibilités</u>			
Placements monétaires			
Disponibilités	3.2	997 630	2 479 244
		997 630	2 479 244
<u>Créances d'exploitations</u>			
<u>Autres actifs</u>			
TOTAL ACTIF		27 195 997	24 263 041
<u>PASSIF</u>			
Opérateurs créditeurs	3.3	99 658	77 882
Autres créditeurs divers	3.4	11 622	9 259
TOTAL PASSIF		111 280	87 141
<u>ACTIF NET</u>			
Capital	3.5	26 805 455	23 953 728
Sommes distribuables	3.6	279 262	222 172
Sommes distribuables des exercices antérieurs		1 102	21
Sommes distribuables de l'exercice		278 160	222 151
ACTIF NET		27 084 717	24 175 900
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		27 195 997	24 263 041

ETATS DE RESULTATS
COMPARES ARRETES AUX 31 DECEMBRE 2012 & 31 DECEMBRE 2011

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	31/12/2012	31/12/2011
Revenus du portefeuille-titres		680 335	464 509
Dividendes	4.1	458 468	303 921
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4.2	221 867	160 588
Autres revenus			
Revenus des placements monétaires		23 954	23 418
Total des revenus des placements		704 289	487 927
Charges de gestion des placements	4.3	<395 552>	<273 782>
Revenu net des placements		308 737	214 145
Autres produits			
Autres charges	4.4	<37 382>	<26 209>
Résultat d'exploitation		271 355	187 936
Régularisation du résultat d'exploitation		6 805	34 215
Sommes distribuables de la période		278 160	222 151
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		<6 805>	<34 215>
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		<634 026>	<315 286>
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		710 701	<227 031>
Frais de négociation		<25 265>	<16 706>
Résultat net de la période		322 765	<371 087>

**ETATS DE VARIATION DE L'ACTIF NET COMPARES ARRETES AUX 31 DECEMBRE 20112
& 31 DECEMBRE 2011**

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	31/12/2012	31/12/2011
<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>322 765</u>	<u><371 087></u>
Résultat d'exploitation	271 355	187 936
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	<634 026>	<315 286>
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	710 701	<227 031>
Frais de négociation	<25 265>	<16 706>
<u>Distributions de dividendes</u>	<u><232 357></u>	<u><136 535></u>
<u>Transactions sur le capital</u>	<u>2 818 409</u>	<u>7 546 060</u>
Souscriptions	10 966 775	12 303 852
Capital	10 332 481	13 291 825
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	553 255	<1 080 137>
Régularisation des sommes distribuables	81 039	92 164
Rachats	<8 148 366>	<4 757 792>
Capital	<7 611 187>	<5 120 948>
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	<474 232>	397 846
Régularisation des sommes distribuables	<62 947>	<34 690>
<u>Variation de l'actif net</u>	<u>2 908 817</u>	<u>7 038 438</u>
<u>Actif net</u>		
- En début de période	24 175 900	17 137 462
- En fin de période	27 084 717	24 175 900
-		
<u>Nombre de part</u>		
-		
- En début de période	1 220 751	824 856
- En fin de période	1 359 436	1 220 751
<u>Valeur liquidative</u>	<u>19,923</u>	<u>19,804</u>
<u>Taux de rendement</u>	<u>1,51%</u>	<u><4,02%></u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS**ARRETES AU 31 DECEMBRE 2012****(Montants exprimés en dinars tunisiens)****1 – PRESENTATION DE LA SOCIETE**

FCP VALEURS CEA est un fonds commun de placement du type mixte, régi par le code des organismes de placement collectif et dédié exclusivement aux détenteurs des comptes CEA (personnes physiques) et remplissant les conditions d'éligibilité au dégrèvement fiscal au titre du CEA.

Il a été créé le 4 avril 2007 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du portefeuille titres du fonds est assurée par la société TUNISIE VALEURS.

TUNISIE VALEURS a été désignée distributeur exclusif des titres du FCP VALEURS CEA.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCP.

2 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2012 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant dix séances de bourse consécutives, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent.

2.3 Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admises à la cote sont évalués à la date d'arrêté à la valeur de marché du 31/12/2012, ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et Bons de Trésors sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 Capital social

Le capital social est quotidiennement augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.6 Le résultat net de la période

Le résultat net de la période est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres diminué des autres charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins values réalisées et/ou potentielles sur actions et obligations et diminué des frais de négociation.

2.7 Sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent au résultat d'exploitation de la période majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

La régularisation des distributions de l'exercice en cours est égale à une fraction du prix d'émission et de rachat, calculée au prorata des résultats d'exploitation.

3 – NOTES SUR LE BILAN**3.1 Portefeuille titres :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2012 se détaille comme suit :

	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% actif</u>
<u>A- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés</u>				
AMEN BANK	16 000	544 244	556 240	2,05%
ARTES	51 304	447 722	434 750	1,60%
ASSAD	74 888	773 222	641 715	2,36%
ASSURANCES SALIM	2 577	78 599	65 976	0,24%
ATTIJARI BANK	51 446	1 000 379	761 607	2,80%
ATTIJARI LEASING	12 759	510 360	483 515	1,78%
BH	28 419	489 955	347 280	1,28%
BIAT	8 500	581 386	538 773	1,98%
BT	184 770	2 004 825	2 215 208	8,15%
BTE (ADP)	30 000	905 635	816 000	3,00%
CARTHAGE CEMENT	101 000	352 907	360 570	1,33%
ENNAKL AUTOMOBILES	40 550	529 945	468 353	1,72%
MAGASIN GENERAL	9 370	1 255 924	1 615 894	5,94%
POULINA G H	180 000	1 345 562	1 189 260	4,37%
S.N.M.V.T	65 104	1 635 745	1 802 144	6,63%
SERVICOM	51 510	538 442	722 531	2,66%
SFBT	151 000	1 620 314	1 917 851	7,05%
SIMPAR	20 000	1 172 161	1 351 360	4,97%
SOMOCER	9 338	28 273	23 588	0,09%
SOMOCER DA 2012	40	3	2	0,00%
SOTUVER	87 333	637 869	736 305	2,71%
STAR	17 486	2 548 544	2 482 487	9,13%
TL DS 2012	46 515	2 229	1 395	0,01%
TPR	141 428	700 881	710 110	2,61%
TUNISIE LEASING	46 515	1 288 655	1 051 238	3,87%
Total actions, valeurs assimilées et droits rattachés		20 993 781	21 294 152	78,33%
<u>B- Obligations et valeurs assimilés</u>				
1-Bons du trésor Assimilables				
BTA 04 2014 7,50%	310	328 600	331 230	1,22%
BTA 07 2017 6,75%	351	379 308	378 263	1,39%
BTA 10 2013 6,10%	2 139	2 199 512	2 178 852	8,01%
BTA 10 2018 5,50%	1 933	1 867 087	1 885 962	6,93%
BTA 03 2016 5,25%	130	125 450	129 908	0,48%
Total Bons de trésor Assimilables		4 899 957	4 904 215	18,03%
Total		25 893 738	26 198 367	96,36%

Les entrées en portefeuilles titres au cours de l'exercice 2012 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>
Actions	12 648 322
Bons du trésor Assimilables	1 867 087
	<u>14 515 409</u>

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2012 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêts courus nets</u>	<u>Prix de Cession</u>	<u>Plus ou moins values réalisées</u>
Actions	8 950 114		9 671 686	721 572
Bons du trésor Assimilables	514 871	25 116	529 116	< 10 871 >
TOTAL	9 464 985	25 116	10 200 802	710 701

3.2 Disponibilités :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2012 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Amen Bank Pasteur	795 686	1 091 633
Ventes de titres à encaisser	242 201	39 481
Liquidation émissions/rachats	30 598	1 755 799
Achats de titres à régler	<70 855 >	<407 669 >
	<u>997 630</u>	<u>2 479 244</u>

3.3 Opérateurs créditeurs :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2012 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Rémunération du gestionnaire et du distributeur exclusif à payer	95 625	74 730
Rémunération du dépositaire à payer	4 033	3 152
	<u>99 658</u>	<u>77 882</u>

3.4 Autres créditeurs divers :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2012 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Honoraires du commissaire aux comptes	8 698	6 973
Redevance CMF	2 281	1 841
Retenue à la source à payer	643	445
	<u>11 622</u>	<u>9 259</u>

3.5 Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012 se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2012</u>
Capital au 1^{er} janvier 2012	
En Nominal	23 953 728
Nombre de part	1 220 751
Nombre de porteurs de parts	2 141
Souscriptions réalisées (En Nominal)	
Montant	10 332 481
Nombre de part	526 573
Nombre de porteurs de parts	579
Rachats effectués (En Nominal)	
Montant	7 611 187
Nombre de titres	387 888
Nombre de porteurs de parts	238
Autres mouvements	
Frais de négociation	<25 265 >
Différences d'estimation (+/-)	<634 026 >
Plus ou moins-value réalisée	710 701
Régularisations sommes non distribuables	79 023
Capital au 31 décembre 2012	26 805 455
Nombre de part	1 359 436
Nombre de porteurs de parts	2 482
Taux de rendement	1,51% (i)

(i) Le calcul du taux de rendement a été effectué en tenant compte d'un dividende distribué en 2012 de 0,181 DT par part.

3.6 Sommes distribuables :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2012 se détaille comme suit :

<u>Désignations</u>	<u>Résultats d'exploitation</u>	<u>Régularisations</u>	<u>Sommes distribuables</u>
Exercices antérieurs	1 041	61	1 102
Exercice 2012	271 355	6 805	278 160
	272 396	6 866	279 262

4 – NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT**4.1 Dividendes :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2012 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Dividende SFBT	83 907	60 000
Dividende BTE	60 334	55 053
Dividende BT	48 000	35 040
Dividende TUNISIE LEASING	39 538	35 594
Dividende TPR	29 700	25 000
Dividende STAR	27 000	20 844
Dividende ASSAD	26 600	17 390
Dividende SOTUVER	25 000	-
Dividende POULINA G H	19 210	17 600
Dividende S.N.M.V.T	16 396	-
Dividende BIAT	15 000	15 000
Dividende ARTES	12 825	-
Dividende SIMPAR	11 913	-
Dividende AMEN BANK	11 200	8 540
Dividende BH	9 600	-
Dividende ATTIJARI BANK	7 945	-
Dividende ASSURANCES SALIM	6 300	-
Dividende G.I.F	6 000	-
Dividende LES CIMENTS DE BIZERT	2 000	-
Dividende ATB	-	13 860
	<u>458 468</u>	<u>303 921</u>

4.2 Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Le solde de cette rubrique, dont le montant s'élève à 221 867 DT correspond aux intérêts sur les bons de trésor assimilables.

4.3 Charges de gestion des placements :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2012 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Rémunérations du gestionnaire et du distributeur	379 439	262 527
Rémunération du dépositaire	16 113	11 255
	<u>395 552</u>	<u>273 782</u>

4.4 Autres charges :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2012 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Redevance CMF	27 310	19 077
Honoraires du commissaire aux comptes	9 818	6 973
Autres frais	254	159
	<u>37 382</u>	<u>26 209</u>

5 – AUTRES INFORMATIONS**5-1 Données par part et ratios de gestion des placements :**

<u>Données par part</u>	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Revenus des placements	0,518	0,400	0,322	0,389
Charges de gestion des placements	<0,291>	<0,224>	<0,216>	<0,154>
Revenus net des placements	0,227	0,176	0,106	0,235
Autres produits			-	-
Autres charges	<0,027>	<0,022>	<0,022>	<0,020>
Résultat d'exploitation (1)	0,200	0,154	0,084	0,215
Régularisation du résultat d'exploitation	0,005	0,028	0,054	0,136
Sommes distribuables de l'exercice	0,205	0,182	0,138	0,351
Variation des plus (ou moins) values potentielles	<0,466>	<0,258>	0,401	1,718
Frais de négociation	<0,019>	<0,014>	<0,036>	<0,044>
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,523	<0,186>	1,767	1,210
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	0,038	<0,458>	2,132	2,884
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	0,238	<0,304>	2,216	3,099
Résultat non distribuable de l'exercice	0,038	<0,458>	2,132	2,884
Régularisation du résultat non distribuable	0,057	<0,559>	1,196	1,489
Sommes non distribuables de l'exercice	0,095	<1,017>	3,328	4,373
Distribution de dividende	<0,181>	<0,137>	<0,351>	<0,174>
Valeur liquidative	19,923	19,804	20,776	17,661

Ratios de gestion des placements

Charges de gestion des placements / actif net	1,46%	1,13%	1,04%	0,87%
Autres charges / actif net	0,14%	0,11%	0,11%	0,11%
Résultat distribuable / actif net	1,03%	0,92%	0,66%	1,99%

5-2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire :

La gestion de FCP VALEURS CEA est confiée à TUNISIE VALEURS. Cette dernière a pour mission de :

- La définition des objectifs de placements de l'actif net du fonds ;
- La veille sur le respect d'allocation d'actif telle que détaillé dans le règlement intérieur ;
- La sélection des titres constituant le portefeuille du fonds entre BTA et actions de sociétés cotées, et leur gestion dynamique suivant la réglementation en vigueur ;
- Le calcul de la valeur liquidative des parts de fonds et l'information des porteurs de parts et du public sur la gestion du fonds avec la périodicité requise ;
- La fourniture de toute information et/ou document réclamés par le dépositaire dans le cadre de sa mission de vérification.

La distribution et la gestion administrative et comptable du FCP VALEURS CEA sont confiées à TUNISIE VALEURS.

En rémunération des services de gestion financière et administrative, TUNISIE VALEURS percevra une commission globale de gestion calculée à hauteur de :

- 1%(TTC) sur l'actif net placé en BTA
- 1,5%(TTC) sur l'actif placé en actions

Le calcul de ces frais de gestion se fera au jour le jour et viendra en déduction de la valeur liquidative du FCP. Le règlement effectif se fera trimestriellement.

L'AMEN BANK assure les fonctions de dépositaire du FCP VALEURS CEA Elle est notamment chargée à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la société.
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrant et le règlement des rachats aux actionnaires sortant.

En contrepartie de ses services, l'AMEN BANK perçoit annuellement une rémunération de 0,05% HT calculée sur la base de l'actif net avec un minimum de 5 000 DT HT et un plafond de 15 000 DT HT.